

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 13 juin 2024

Présents à la séance : 79

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf juin à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des fêtes, à SAINS-EN-GOHELLE, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 13 juin 2024.

Étaient présents :

CARRE Nicolas (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), LOISEAU Ginette (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), SCALONE Jean-Pascal (Béthune), CHOCHOI Mélinda (Béthune), JEVTOVIC Zoran (Béthune), BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne (Béthune), SOLHEID Hervé (Béthune), HARFAUX HAELEWYN Catherine (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), DEKEYSER Fernand (Béthune), CAPELLE Virginie (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), VANBERGUE Marie-Cécile (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), DENIS Charline (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), NASPINSKI Annie (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), MAES Stéphane (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), BUTTIN Jacques (Fouquières-lez-Béthune), WYNNE Pierre (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), POIRE Laurent (Gonnehem), ROUSSEL Philippe (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), VARLET Valentin (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), SAUVAGE Martine (Hersin-Coupigny), DESCAMPS Nicolas (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny), LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), FAVIER Simon (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), LAVERSIN Corinne (Hinges), PAGIES Jean-Luc (Hinges), DISSAUX Frédéric (Labourse), PRUVOST Bernard (Labourse), DELANNOY

Alain (Lapugnoy), GOFFART Jeannine (Lapugnoy), VEREECQUE Anne-Marie (Lapugnoy), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozinghem), SEKULA Roseline (Lozinghem), HOBERG André (Noeux-les-Mines), SWITALSKI Jacques (Noeux-les-Mines), NOREL Francis (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), DOMART Sylvie (Noeux-les-Mines), LEPINE Muriel (Noeux-les-Mines), BACLET Charline (Noeux-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), DELRUE Christian (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), CARLUS Annie (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), CZECH Christelle (Sains-en-Gohelle), FOMBELLE Rémi (Sains-en-Gohelle), FATOUX Nicolas (Servins), BAERT Valérie (Servins), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), CAPPEL Roger (Verquigneul), CODRON Jean-Luc (Verquin), GROUX Jean-Marc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à BOULART Annie, BERTOUX Maryse donne pouvoir à KWARTNIK Pierre, PERRIN Patrick donne pouvoir à BERROYER Béatrice, BRIGE Corentin donne pouvoir à LOISEAU Ginette, PHILIS Josette donne pouvoir à GOTTRAND Catherine, DELESTREZ Patrick donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, BEIGNIER Ingrid donne pouvoir à BARRE Bertrand, FIGENWALD Arnaud donne pouvoir à LEFEBVRE Nadine, ALTIER Nathalie donne pouvoir à MULLET Rosemonde

Etaient Absents Excusés :

HENNEBELLE André, GOUILLART Pascale, LANVIN Patrick, BERRIER Philibert, HOLVOET Marie-Pierre, VIVIEN Michel, DIERS Véronique, BOY Serge, DERLIQUE Martine, KUBIAK Brigitte, PETIT Daniel, DUCROCQ Marie-Rose, BLASZCZYK Laure, DANTEC Philippe, WACH Patricia, BAUDET Tommy, DELBARRE Guillaume, MASSARD Pascal, DOUVRY Jean-Marie, QUENIART Damien, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, JOMBART Simon, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, COQUERELLE Alain, DAILLES Alain, SZCZEPANIAK Caroline, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, GOZET-KONIECZNY Annette, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, DUCLERMORTIER José, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, JASKULSKI Christine, BLONDEL Dominique, GAYOT Romain, CARPENTIER Arnaud, HERNU Stéphane, RABEHI Dimitri, JURCZYK Jean-François, DEBAILLEUL Philippe, DUFLOS Jacky, CHRETIEN Bruno, TASSEZ Thierry, DELAHAYE Joël
GIBON Monique, TURBERT Sandra , DUBY Sophie, LEFEBVRE Valérie , SCAILLIEREZ Philippe, CARON Annick, GODART Céline, TOROK Gilbert, DUCARIN Philippe, DUCLOY Nadine, JOLY Monique, BASSOM Françoise.

Madame Roseline SEKULA, délégué(e) de la commune de Lozinghem, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2024_025

Comité Syndical du 19 juin 2024

Code service : 110

E

PERSONNEL - MISE A JOUR DU RÈGLEMENT DES ASTREINTES

Le régime des astreintes est défini par le décret N° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale. Les modalités de rémunération ou de compensation sont, quant à elles, fixées par le décret N° 2005- 542 du 19 mai 2005.

Conformément à ces dispositions, les modalités de mise en place du régime d'astreintes sont fixées par l'organe délibérant.

Le Comité Syndical s'est prononcé sur lesdites modalités lors de différentes réunions, la dernière étant en date du 28 juin 2023.

Considérant que l'astreinte du service voirie nettoyage n'est plus sollicitée depuis le départ du service d'eau potable, qu'elle était utilisée pour un nettoyage de la voirie après le passage du service de l'eau en urgence.

Considérant par ailleurs que le Pôle Services Techniques est sollicité sur d'autres types d'interventions nécessitant de compléter les astreintes existantes. En dehors de la période hivernale, une nouvelle astreinte sera mise en place aux services techniques. Elle viendra compléter les astreintes existantes pour pallier les demandes urgentes des communes. Dans ce cadre, il est prévu une coordination entre les 3 astreintes des services techniques (éclairage public, viabilité hivernale et voirie entretien) pour optimiser leurs interventions. La proposition fait suite à des échanges avec les équipes concernées.

Après avis favorable du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2024,

Après avis favorable de la Commission Administration Générale Planification et Finances du 12 juin 2024,

Monsieur le Président propose à l'assemblée de valider la mise à jour du règlement d'astreinte, laquelle prévoit donc de supprimer l'astreinte du service voirie nettoyage du pôle des services techniques et de compléter les astreintes existantes pour notamment permettre une intervention en dehors de la période hivernale. Afin de garantir les possibilités d'intervention, le règlement prévoit également de pouvoir déroger, en cas de situation exceptionnelle, à la réglementation sur le temps de travail.

La présente délibération prendra effet au 1er juillet 2024.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

